

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 4 avril 2024
Séance du 11 avril 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Jamel KAHALERRAS (pouvoir à Kémici HIMEUR), Madame Nicole DUCATILLON (pouvoir à Mireille DEHEN), Monsieur Jonathan HAUSSY (pouvoir à Jérôme DUTOMBEAU)

OBJET : Ecole de musique – Fixation de la rémunération des jurys d’examens de fin d’année

Il est exposé aux membres de l’Assemblée délibérante que l’école de musique organise les examens de fin d’année des élèves pour l’année scolaire 2023/2024. Les élèves sont évalués par un jury composé d’intervenants extérieurs à l’établissement.

- Le président propose de dédommager les membres du jury en leur attribuant une vacation dont le montant pourrait être fixé à 21,19 € de l’heure (calculé par rapport à l’indice majoré du 1er échelon d’assistant d’enseignement artistique) et au prorata du nombre d’heures effectuées (étant précisé que ce taux suivra l’évolution de l’indice de la fonction publique).

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

Vote : Adopté à l’unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

